

Plan Local
d'Urbanisme

LE MANS MÉTROPOLÉ

Aigné
Altonnes
Arpège
Champagné
La Chapelle Saint-Aubin
Chautour-Notre-Dame
Coulaines
Fay
La Milesse
Le Mans
Mulsanne
Pruille-le-Chétif
Rouillon
Rœulain
Saint-Georges-du-Bois
Saint-Saturnin
Sargé-les-Le-Mans
Trangé
Vitré l'Évêque

Modification n°2
3 Octobre 2024

APPROBATION
30 janvier 2020

RÈGLEMENT

Pièce n° 14.10 a

► Plan du coefficient
"nature"
LE MANS
NORD-OUEST

Échelle 1/5000

0.2

0.3

0.4

0.4 dont 0.2 en pleine terre

0.5

0.75